

# St-Quentin-Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12/11/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Géraldine LAVIELLE à Alexandre CACALY, Liliane BEAURAIN à Andrée LIGONNET, Frederic GOYET à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaëlle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Henri HOURIEZ, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2024.11.18.6**

**OBJET : Demande de subventions auprès de financeurs publics pour la création d'une tribune télescopique motorisée dans la salle du Médian**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la collectivité a inscrit des crédits au budget primitif 2024 pour la création d'une tribune télescopique motorisée dans la salle du Médian.

Inauguré en 2008, le Médian est un lieu d'accueil pour les évènements des entreprises et des associations du Nord Isère. L'établissement offre un espace de plus de 2 000m<sup>2</sup> équipé d'installations techniques prévues pour tous types de manifestations. La grande salle offre la possibilité de nombreuses configurations grâce à une tribune télescopique de 488 places. Le vieillissement de la tribune d'origine, les dysfonctionnements au déploiement mais aussi la prise en compte du personnel dans le cadre de la prévention TMS (troubles musculosquelettiques), amènent la commune à engager une opération de remplacement de l'équipement.

**Coût estimatif des travaux :**

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Démontage et création d'une tribune télescopique motorisée	1	389 826 €
<b>Total</b>		<b>389 826 €</b>

### Date prévisionnelle des travaux

- Date de début : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Date de fin : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024

### Plan de financement prévisionnel :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	77 965 €	08/07/2024	
Région	-		
Etat	-		
Union Européenne	-		
Autres financements publics (préciser)	-		
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>77 965 €</b>		
Autofinancement	311 861 €		
<b>TOTAL</b>	<b>389 826 €</b>		

N.B. : Les coûts doivent être inscrits HORS TAXES

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout financeur public pour obtenir un financement dans le cadre de la fourniture d'une tribune télescopique.**
- **Prends acte du montant de la subvention à recevoir par le Département à hauteur de 77 965 euros.**

### **Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 18/11/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 27 novembre 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-2024M18-1mc116009-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.